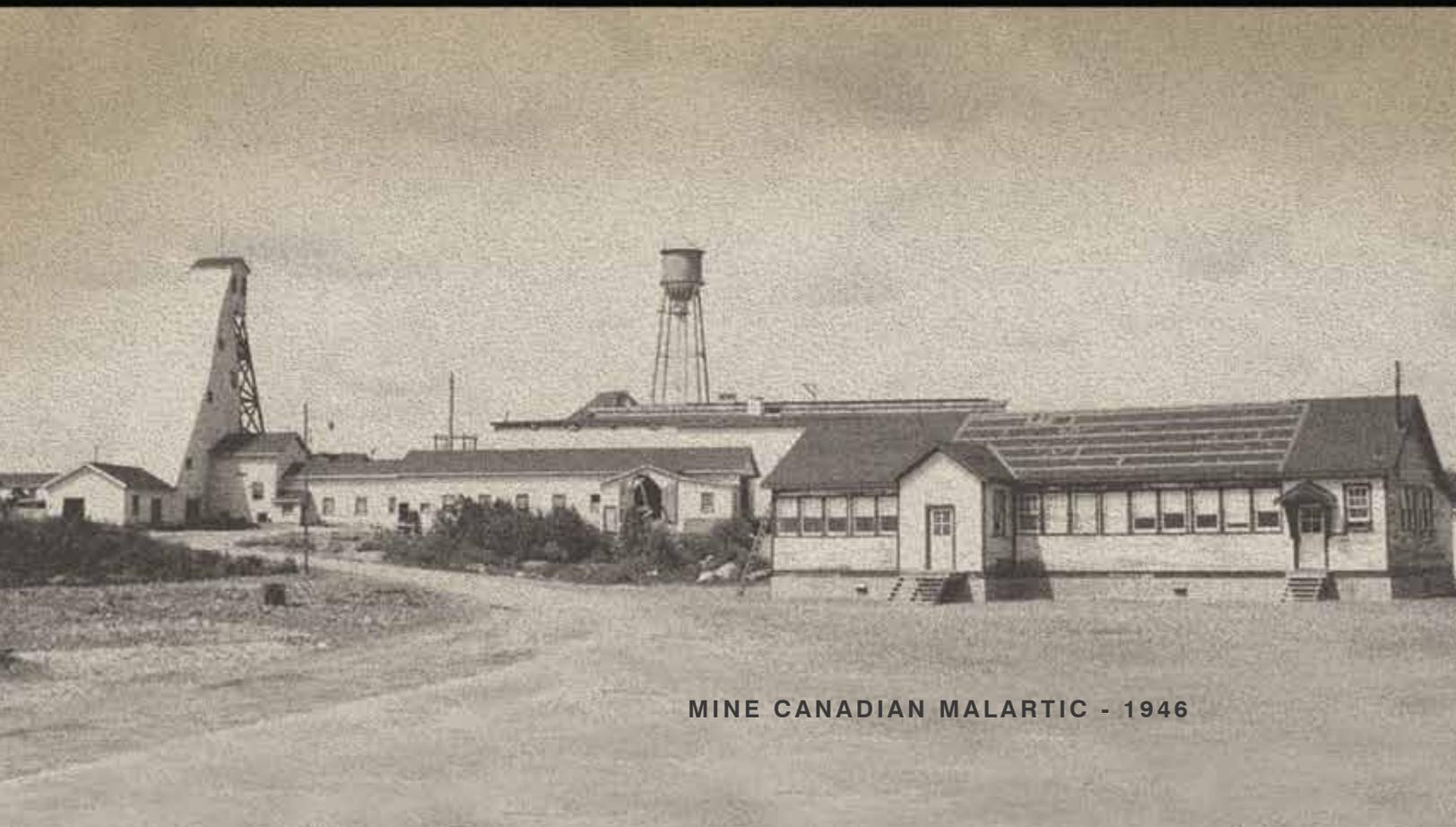


CAPERNE – 043M
C.G. – P.L. 79
Loi modifiant la
Loi sur les mines

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
LA CORPORATION MINIÈRE OSISKO
À LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE
ET DES RESSOURCES NATURELLES
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

DANS LE CADRE DE LA
CONSULTATION GÉNÉRALE
ET DES AUDITIONS PUBLIQUES
SUR LE PROJET DE LOI NO 79
LOI MODIFIANT LA LOI SUR
LES MINES / 26 AVRIL 2010

OSISKO
LA MINIÈRE NOUVELLE GÉNÉRATION



MINE CANADIAN MALARTIC - 1946

04
Avant-propos

05
Nos recommandations pour un secteur minier québécois dynamique et responsable

06
L'industrie minière, créatrice de richesse pour la société

07
Osisko, la minière nouvelle génération

07
Le projet Osisko

10
La décision d'exploiter une mine : trois conditions à satisfaire

10
Condition 1 : l'acceptabilité sociale

10
Le milieu d'accueil

10
Malartic avant le projet Canadian Malartic

11
L'impact du projet sur l'environnement est-il acceptable ?

12
Les citoyens en sont-ils adéquatement informés ?

13
Le projet optimise-t-il les retombées économiques locales et régionales et la création d'emplois ?

13
Les politiques d'Osisko-achat local / régional

14
L'entreprise enrichit-elle le milieu social et communautaire ?

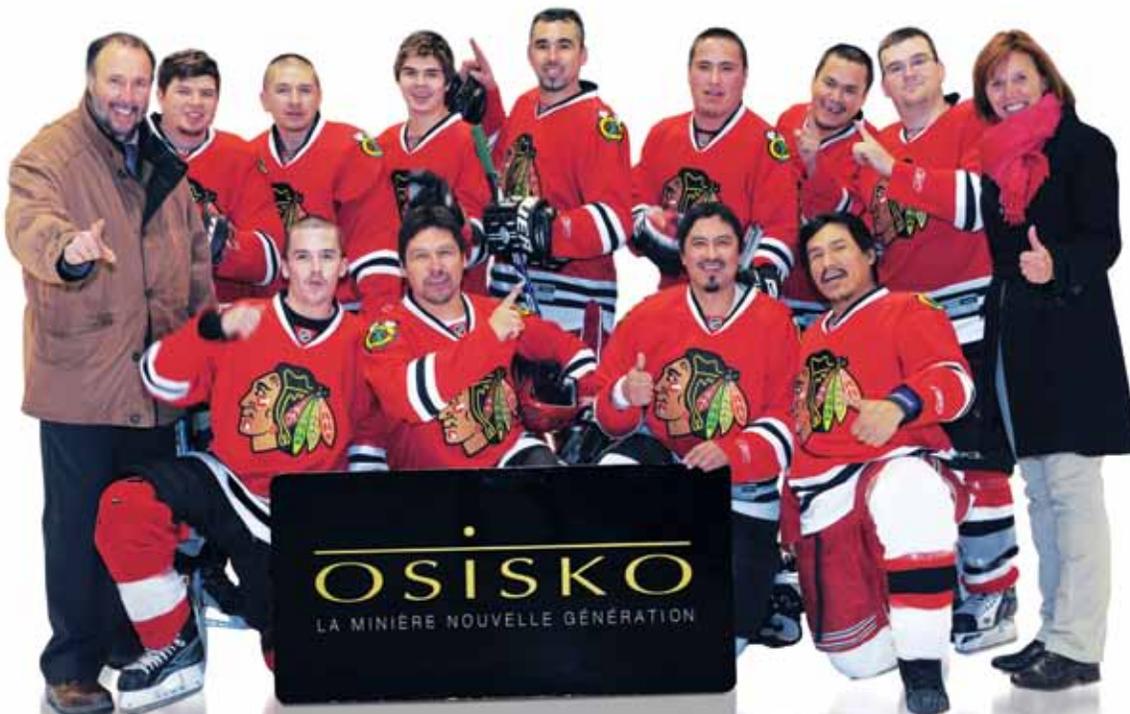
14
FEMO et autres contributions

15
Relations avec la communauté autochtone

15
L'entreprise traite-t-elle les citoyens avec respect ?

15
L'exemple de la relocalisation

17
Condition 2 : être en mesure de fermer la mine



Sur la photo :
Denis Cimon, Directeur général du projet Canadian Malartic et Hélène Thibault, Directrice des communications, avec les Hawks de Winneway (Long Point First Nation)

Pages couvertures :
Les photos d'époque sont une gracieuseté de la Société d'histoire de Malartic.



17
Les engagements financiers
liés à la fermeture

17
L'état de l'environnement après
la fermeture

18
**Condition 3 : un bilan positif
sur le cycle**

18
**Maintenir un secteur minier
vigoureux**

20
**Le développement d'une
industrie minière québécoise
(ou comment faire naître
d'autres Osisko)**

20
Le rôle du MRNF

20
La collecte de données

20
*Assurer et soutenir le dével-
oppement et la préservation de
l'expertise québécoise*

20
Le rôle du ministère de
l'Éducation et des universités
québécoises

21
Le rôle du MDDEP / BAPE

21
Le rôle du gouvernement du
Québec

21
*Gérer la croissance et répartir
la richesse*

22
**Le projet de 79 - Loi modifiant
la Loi sur les mines**

22
Garanties financières pour le
réaménagement et la restaura-
tion du site

22
Assujettissement de l'émission
d'un bail minier à la tenue d'une
consultation publique

22
Réduction du seuil pour
l'enclenchement de la procé-
dure du BAPE à 3000 tonnes

22
Faire rapport de tous les
travaux d'exploration

22
L'obligation d'avis aux dé-
tenteurs de droits fonciers

23
Conclusion

24
**Annexe 1 - L'équipe de direc-
tion d'Osisko**

26
**Annexe 2 - prix et reconnai-
sances**

27
**Annexe 3
Octroi de contrats en Abitibi-
Témiscamingue et au Québec**

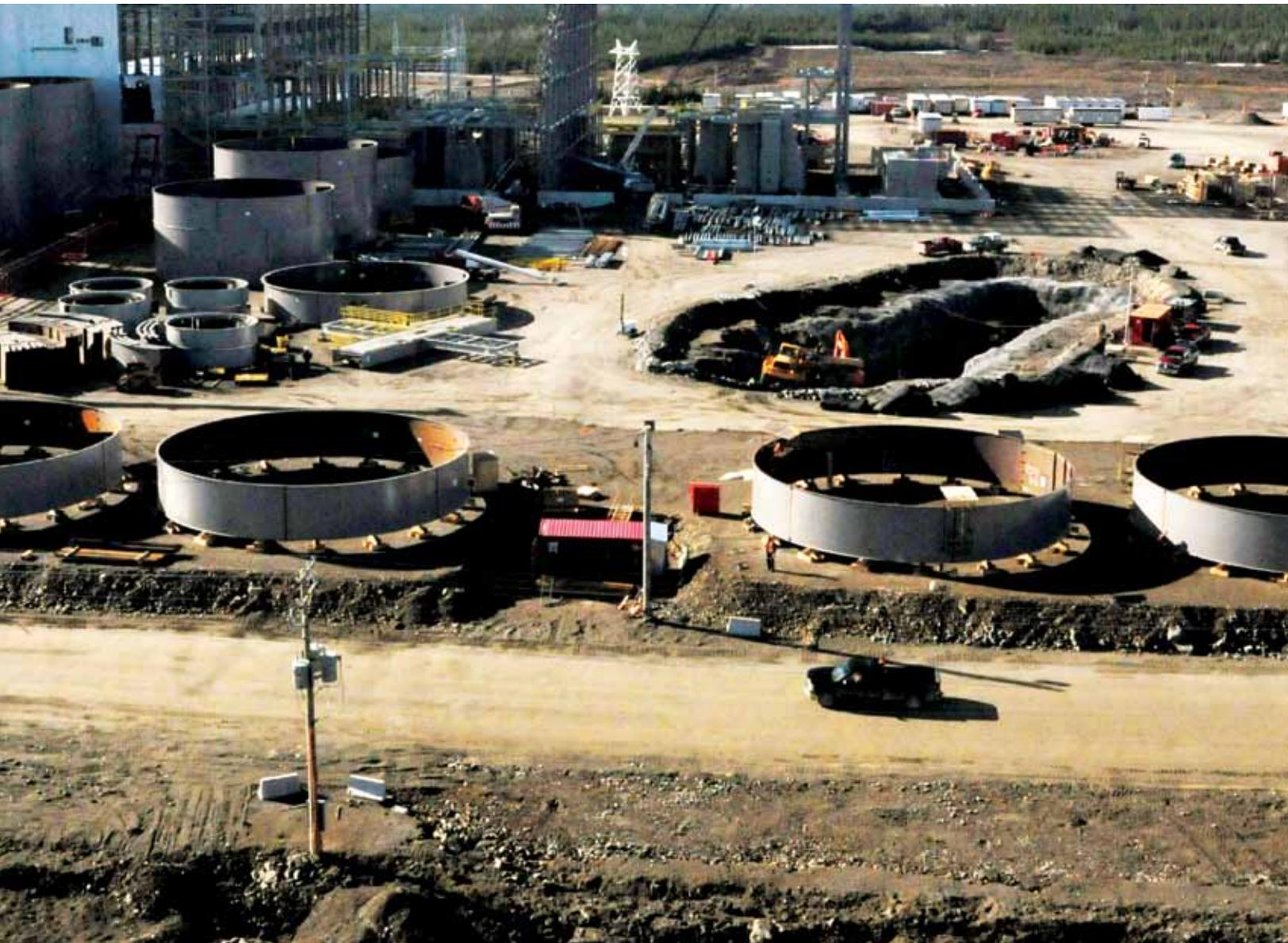
- 4 Corporation Minière Osisko remercie la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de lui fournir l'occasion de formuler ses commentaires sur le projet de loi 79, Loi modifiant la Loi sur les mines.

Corporation Minière Osisko (anciennement connue sous le nom d'Exploration Osisko Ltée) (« Osisko ») est une société québécoise de droit canadien fondée en 1998. La Société, cotée à la Bourse TSX et à la Bourse de Frankfurt, a une capitalisation boursière d'environ trois milliards de dollars. Son siège social est à Montréal.

Osisko développe présentement à Malartic en Abitibi l'un des plus importants gisements aurifères au monde. Ce gisement d'environ 9 millions d'onces

nécessite un investissement de près d'un milliard de dollars. À plus d'un égard ce projet comporte des caractéristiques novatrices, qui vont des modèles géologiques utilisés pour identifier le gisement jusqu'à l'approche de la compagnie en matière de développement durable et de relations communautaires. Osisko profite donc de la présente occasion pour formuler certaines réflexions inspirées de son expérience et pour formuler certaines recommandations plus générales sur les politiques et pratiques québécoises relatives au secteur minier.

Osisko entend ainsi contribuer à la consolidation et au développement d'une industrie minière québécoise dynamique et responsable, pour le bénéfice des Québécois d'aujourd'hui et de demain.



NOS RECOMMANDATIONS

POUR MAINTENIR UN SECTEUR MINIER VIGOUREUX :

- ▶ Maintenir un cadre fiscal (incluant le régime de droits miniers) concurrentiel à l'échelle mondiale;
- ▶ Encourager le développement de sociétés minières québécoises afin de maximiser les retombées économiques du secteur;
- ▶ Favoriser l'accès aux capitaux pour les entreprises minières québécoises;
- ▶ En collaboration avec les membres de l'industrie, participer à la valorisation du secteur minier auprès des parties prenantes ;
- ▶ Offrir un service d'accompagnement par le ministère pour tout projet minier ;
- ▶ Réformer le processus d'obtention des autorisations afin que celui-ci soit plus rapide et efficace et moins redondant, notamment en ce qui a trait aux différentes étapes d'analyse pour l'obtention des autorisations tout au long du projet.

POUR PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE INDUSTRIE MINIÈRE QUÉBÉCOISE ET POUR SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'EXPERTISE MINIÈRE QUÉBÉCOISE :

- ▶ Que la Caisse de dépôt et placement du Québec consacre une portion de ses fonds à un « portefeuille minier Québec » ;
- ▶ Assurer la mise à jour régulière des données géoscientifiques dans SIGEOM
- ▶ Investir directement et prévoir des incitatifs à l'investissement dans la recherche et développement ;
- ▶ Assurer la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, notamment par le financement adéquat des départements de génie minier et de géologie des universités québécoises.

POUR ACCROÎTRE LE DIALOGUE ENTRE LES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL ET LES MINIÈRES:

- ▶ Procéder aux consultations dès l'étape de l'avant-projet ;
- ▶ Permettre au BAPE de considérer les consultations effectuées durant les phases pré-projet et d'accélérer son analyse en fonction de la qualité de ces consultations ;
- ▶ Encourager l'investissement des compagnies minières dans les communautés d'accueil ;
- ▶ Assurer la redistribution d'une partie des sommes perçues par le gouvernement auprès des compagnies minières dans le milieu d'accueil des mines.



5

SUR LA STRATÉGIE MINÉRALE ET LES LOIS ET RÈGLEMENTS SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE:

- ▶ Maintenir la réglementation actuelle en ce qui a trait aux méthodes de restauration du site minier.

SUR LE PROJET DE LOI 79

Nous soulignons notre support aux mesures suivantes :

- ▶ L'exigence de garanties financières pour le réaménagement et la restauration du site représentant 100 % des coûts évalués ;
- ▶ L'assujettissement de l'émission d'un bail minier à la tenue d'une consultation publique ;
- ▶ La réduction à 3000 tonnes du seuil pour l'enclenchement de la procédure du BAPE.

Nous proposons les modifications suivantes :

- ▶ Ne soumettre le renouvellement d'un claim qu'à l'obligation de transmettre les données brutes obtenues lors des travaux plutôt que l'ensemble des analyses effectuées sur ces données.

Avant d'imposer aux titulaires d'un claim l'obligation de déposer un avis de jalonnement aux titulaires de droits de surface, le gouvernement devrait procéder à :

- ▶ L'harmonisation des régimes de droit foncier et de droit minier ;
- ▶ La création d'un registre centralisé des droits fonciers ;
- ▶ La mise à disposition simple et efficace d'une liste des titulaires de droits fonciers lors de l'acquisition d'un claim.

L'INDUSTRIE MINIÈRE, CRÉATRICE DE RICHESSE POUR LA SOCIÉTÉ

► 6 L'industrie minière est étroitement associée au développement de toute société. D'une part à peu près rien de ce qui nous entoure n'existerait sans qu'ait été transformée une matière minérale extraite du sous-sol. Les produits qui nous sont essentiels, y compris les produits de haute technologie, soit sont le produit de transformation de minéraux, soit ont été traités avec de tels produits. À titre d'illustration, chaque Canadien possède près d'une tonne d'acier et aucun ordinateur au monde n'existerait sans minéraux métalliques et non métalliques.

D'autre part, et par conséquent, l'extraction et les transformations successives des minéraux, métalliques ou non, sont des activités créatrices de richesse essentielles au développement économique de toute société – et donc de son développement tout court.

C'est particulièrement le cas du Québec. En effet le Québec a la chance d'être doté d'un riche sous-sol. Les mines ont donc joué un rôle considérable dans notre développement. Ainsi il est important de rappeler l'apport important de l'industrie minière dans le développement des régions suivantes : l'Estrie avec le cuivre et l'amiante, la Côte-Nord avec le fer et l'Abitibi avec l'or, le cuivre et le zinc. Comme tous les Québécois, Osisko envisage le développement du Nord de façon structurée, mais est d'avis que le Plan Nord ne peut connaître de succès sans l'apport important du secteur minier.

La mise en valeur de nouveaux gisements est l'aboutissement d'un processus long, coûteux et extrêmement risqué. D'abord, la découverte d'un gisement nécessite la mobilisation de trois facteurs : des équipes techniques à la fois compétentes et passionnées qui veulent éprouver leur vision ou leurs théories scientifiques; des entrepreneurs courageux et persévérants; le soutien financier des marchés de capitaux de risques.

La découverte d'un gisement ouvre la porte à de plus grands défis encore : études de faisabilité, études d'impacts environnementaux et sociaux et la réunion des capitaux nécessaires à cette phase de développement, qui reste très risquée. Suite à l'approbation du projet, il faut encore réunir d'importants capitaux supplémentaires, nécessaires à son développement.

Chacune de ces étapes comporte ses aléas propres. Pendant l'ensemble de la démarche et jusqu'à la fin du cycle d'exploitation, toutefois, il n'existe aucune certitude quant au prix de la ressource ni, par conséquent, quant à la possibilité d'obtenir un rendement concurrentiel des énormes investissements requis. La découverte d'un gisement est rare. La mise en exploitation d'un nouveau gisement, plus encore!

Malgré tous ces défis, le Québec possède une industrie minière dynamique et responsable. Les hommes et les femmes qui y participent ont une passion pour l'excellence. Ils ont la résilience nécessaire pour franchir les diverses embûches auxquelles ils font face durant toutes les étapes du cycle de vie d'une mine : la découverte, le développement du projet, l'exploitation et la fermeture responsable.

On ne saurait imaginer l'avancement de l'économie québécoise sans la contribution des gisements de classe mondiale. Pour n'en citer que quelques-uns : Horne à Rouyn-Noranda, Mines Gaspé à Murdochville, Québec Cartier à Fermont et des dizaines de sites aurifères sur la faille de Cadillac. Nous sommes d'avis que le gisement Canadian Malartic contribuera considérablement à l'essor économique de l'Abitibi et du Québec.

Réexaminant l'histoire avec des yeux d'aujourd'hui, on critique parfois l'héritage de l'industrie minière, notamment en ce qui concerne les sites miniers abandonnés. Ceux-ci sont l'héritage d'un âge, d'une culture et d'une mentalité révolus. L'évolution des valeurs et des pratiques des sociétés minières sont le miroir des valeurs sociales de la société dans son ensemble. L'avancement de la science et la sensibilisation de la société aux impacts environnementaux ont entraîné une transformation des approches opérationnelles en matière d'extraction minière – comme dans toutes les sphères de l'économie. Les sociétés minières planifient maintenant l'exploitation sur l'ensemble du cycle, qui va de l'exploration jusqu'à la fermeture de la mine éventuelle.. Par exemple les exploitations minières modernes qui ont cessé leurs activités à la suite de l'épuisement de leurs réserves, telles que les mines Béliveau et Louvicourt, en Abitibi, ont restauré leur site de façon exemplaire. De plus, la restauration d'anciens sites d'exploitation tels que Solbec-Cupra, à Stratford en Estrie, illustre concrètement l'engagement des sociétés envers le milieu physique et humain.

L'industrie minière est une industrie moderne et de haute technologie. L'utilisation des nouvelles technologies et du savoir-faire des travailleurs de l'industrie permet d'exploiter les ressources plus efficacement et d'être concurrentiel sur le marché mondial.

L'industrie a une approche responsable dans son développement et continue d'améliorer ses pratiques en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable : économique, environnemental et communautaire.

La société québécoise ne peut que bénéficier d'une industrie minière vigoureuse et responsable.

Fondée en 1998 par le géologue Robert Wares, diplômé de l'Université McGill en géologie et actuel président de l'Ordre des géologues du Québec, Osisko a ensuite bénéficié de l'apport de messieurs Sean Roosen et John Burzynski en 2003. Les deux hommes rentraient alors au pays après avoir travaillé dans le secteur minier en Afrique pendant près de 15 ans. Leur plan d'affaires s'appuyait sur l'exploration de gisements aurifères de haut tonnage et à faible teneur, une nouvelle approche au Québec.

Utilisant un modèle géologique novateur et les outils du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (« MNR ») (notamment SIGEOM), monsieur Wares a pu utiliser les banques de données du MRNF pour identifier des cibles d'exploration, dont faisait partie le site de la Canadian Malartic. Osisko a acquis le projet en 2004 et a amorcé les forages d'exploration en mars 2005. Cinq ans plus tard, après la réalisation de plus de 600 km de forage et un intense travail de préparation, de financement, de relations avec la communauté malarticoise, d'obtention des nombreuses autorisations nécessaires, plus de 500 personnes travaillent à développer le gisement Canadian Malartic à un rythme d'investissement de 1,5 à 2,0 millions de dollars par jour.

Pour en arriver là, Osisko a dû :

- ▶ Mériter la confiance et obtenir l'appui de la population de Malartic pour effectuer ses forages d'exploration dans les limites de la ville;
- ▶ Négocier de gré à gré la relocalisation de près de 200 résidences;
- ▶ Construire de nouvelles infrastructures institutionnelles dont une école primaire, un CPE, un centre d'éducation aux adultes, un CHSLD, un HLM et un centre communautaire doté d'une salle multifonctionnelle ;
- ▶ Mener des consultations exhaustives, incluant les audiences du BAPE;
- ▶ Obtenir de nombreuses autorisations gouvernementales, notamment du MRNF, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (« MDDEP »), du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (« MAMROT »), du ministère des Transports (« MTQ »), de la Ville de Malartic, du de la MRC de La Vallée-de-l'Or; et
- ▶ Mobiliser plus d'un milliard de dollars en capitaux durant une des pires crises financières mondiales.

Osisko a franchi ces étapes en demeurant une société indépendante, en conservant son siège social à Montréal, en utilisant les talents d'une équipe de direction formée au Québec (voir l'Annexe 1 – L'équipe de direction d'Osisko) et en favorisant l'utilisation de ressource

québécoises pour la conception, la construction et l'exploitation du projet. Jusqu'à présent, Osisko a usé d'une approche novatrice, non seulement dans la recherche du gisement, mais également dans ses relations avec les parties prenantes, dans la recherche de financement, dans l'utilisation d'un site déjà affecté par une exploitation antérieure, dans l'application de nouvelles méthodes de dépôt de résidus miniers, etc. En ce sens, notre approche est celle d'une minière nouvelle génération. 7

La démarche d'Osisko a une dimension exemplaire : ainsi ses pairs de l'industrie lui ont octroyé plusieurs prix de reconnaissance pour son approche en matière de développement durable (voir l'annexe 2 – Prix et reconnaissances). Ces reconnaissances contribuent à la fierté des fondateurs et des employés d'Osisko, et témoignent aussi de la qualité et de l'engagement de l'ensemble de nos partenaires, soit nos sous-traitants, nos fournisseurs et leurs employés, les résidents de Malartic et de l'Abitibi-Témiscamingue, les employés du gouvernement du Québec, nos prêteurs ainsi que nos actionnaires.



LE PROJET OSISKO

Le développement du projet Canadian Malartic a suscité beaucoup d'intérêt en Abitibi-Témiscamingue et au Québec. L'ampleur du projet, la complexité de la relocalisation d'un secteur de la ville, l'exploitation d'une fosse en milieu habité et la tenue des audiences du BAPE ont contribué à la notoriété du projet. Comme tout projet de cette envergure, il a suscité la diffusion d'opinions parfois contradictoires non seulement sur le projet lui-même, mais sur l'ensemble du développement du secteur minier québécois. Son statut de plus important projet d'investissement privé à l'heure actuelle au Québec lui confère un caractère exemplaire pour les tenants de nombreuses tendances et idéologies.

Le débat est sain. Il doit s'appuyer sur des faits. En ce qui a trait au projet Canadian Malartic, les faits sont les suivants, tels qu'ils apparaissent à l'étude de faisabilité du projet :

- 8 À la suite de la publication de l'étude de faisabilité, la Société a poursuivi son programme d'exploration qui a résulté en une découverte additionnelle, soit la Zone Barnat Sud. En février 2010, Osisko a fait une mise à jour du gisement qui évaluait les réserves à près de 9 millions d'onces d'or. Cette nouvelle découverte prolongera la vie de la mine d'environ deux ans et permettra au projet Canadian Malartic de devenir la plus importante mine d'or non seulement au Québec mais au Canada.
- La propriété Canadian Malartic¹, détenue à 100 % par Osisko, est adjacente à la route 117 dans la ville de

SOMMAIRE DU PROJET CANADIAN MALARTIC DE LA CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Réserves d'or prouvées et probables (oz)	6 283 000
Estimation de la quantité nette d'or récupérée (oz)	5 397 000
Récupération d'or moyenne (%)	85,9
Production aurifère annuelle moyenne (oz)	591 000
Impôts et droits miniers (en tenant compte du dernier budget du Québec)	457 M \$
Durée de l'exploitation (cycle minier)	13 ans
Emplois directs – Période de construction	800
Emplois directs – Période d'exploitation	465
Emplois soutenus (directs et indirects) – Période d'exploitation	1 000

SOURCES :

Étude de faisabilité du projet Secor-Taktik, Addendum – Évaluation des retombées économiques du projet minier aurifère Canadian Malartic, janvier 2009

1. Le projet tire son nom de l'ancienne mine souterraine sur laquelle il sera édifié.

Sur la photo : À Malartic, plus de 500 personnes travaillent à développer le projet d'Osisko, à un rythme d'investissement de 1,5 à 2,0 millions de dollars par jour.



PROJET CANADIAN MALARTIC - PARTAGE DES BÉNÉFICES

SUR LA BASE DES PARAMÈTRES DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ, LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA SE PARTAGERONT PLUS DE 30 % DES BÉNÉFICES NETS TIRÉS DU PROJET :

	Avant le budget 2010 (Millions US \$)		Après le budget 2010 (Millions US \$)	
Revenus totaux	4 251			
Frais d'exploitation	(1 787)			
Frais de fermeture	(45)			
Investissement				
<i>Initial</i>	(789)			
<i>De soutien</i>	(95)			
Frais d'intérêt	(20)			
Profit à distribuer	1 515			
PARTAGE DES PROFITS				
Taxes et droits miniers				
Québec				
<i>Impôts</i>	156		156	
<i>Droits miniers</i>	68	27,9 %	88	29,2 %
Fédéral	198		198	
Actionnaires	1 093	72,1 %	1 073	70,8 %
	1 515		1 515	

NOTES :

La part des gouvernements n'inclut pas les taxes sur les salaires et autres revenus de l'État
Les dépenses d'exploration (plus de 100 M\$) et les frais d'administration (45 M\$) sont inclus dans le calcul des impôts et des droits miniers.

Malartic, au cœur du district minier historique de l'Abitibi, une région déjà munie d'importantes infrastructures. La découverte de ce gisement en milieu urbain est inusitée : historiquement les villes d'Abitibi ont été aménagées à proximité des mines,

plutôt que l'inverse. Cette situation a engendré des défis particuliers dans la planification et le développement du projet.

Le projet Canadian Malartic a été autorisé par le gouvernement en

août dernier, au terme d'un long et fructueux processus de consultation et de collaboration entre la compagnie, la communauté, les membres de l'industrie et les autorités locales et régionales.

LA DÉCISION D'EXPLOITER UNE MINE : TROIS CONDITIONS À SATISFAIRE

- 10 EN TOUTE HUMILITÉ, OSISKO EST D'AVIS QUE SON APPROCHE À L'ÉVALUATION D'UN DÉVELOPPEMENT MINIER PEUT ENRICHIR LA RÉFLEXION DU LÉGISLATEUR DANS L'ÉLABORATION DE SES POLITIQUES RELIÉES À L'INDUSTRIE MINIÈRE. POUR OSISKO, TROIS CONDITIONS FAVORABLES DOIVENT ÊTRE SATISFAITES POUR QUE LA DÉCOUVERTE D'UN GISEMENT SE CONCRÉTISE EN EXPLOITATION MINIÈRE : ► L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE ► LA CAPACITÉ DE FERMER L'EXPLOITATION DE MANIÈRE RESPONSABLE ► UN BILAN POSITIF SUR LE CYCLE DE VIE DU PROJET.

CONDITION 1 : L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

LE MILIEU D'ACCUEIL Un projet minier se situe dans un milieu donné : milieu physique, géologique et écologique, certes, mais également, voire surtout dans le cas de Canadian Malartic, un milieu humain et un milieu de vie. On ne saurait même envisager un tel projet ne sans tenir compte de la situation socio-économique du milieu d'accueil, de son histoire, de ses attentes et de ses aspirations. Pour remplir la condition de l'acceptabilité sociale, il doit s'inscrire positivement dans le milieu et dans la communauté.

MALARTIC AVANT LE PROJET CANADIAN MALARTIC

Malartic est une ville minière, une ville de ressources. L'exploitation aurifère de Canadian Malartic Gold Mines Ltd, à compter de 1935, a suscité l'établissement d'une ville à proximité du gisement et a donné naissance à Malartic. Celle-ci a connu quelques décennies de prospérité avant d'amorcer son déclin lorsque furent épuisés les quatre gisements qui lui avaient donné naissance. Des retombées secondaires d'exploitations minières ailleurs en région, de même que l'implantation d'usines de sciage ont ralenti l'érosion économique et démographique de la ville, sans pour autant amorcer la relance qu'elle aurait souhaitée.

Lorsqu'Osisko amorça son programme d'exploration en 2005, la ville de Malartic était aux prises avec d'importants enjeux de développement.

SA SITUATION ÉCONOMIQUE ÉTAIT PRÉCAIRE ► Le dernier employeur majeur de la municipalité, l'usine de sciage de Domtar, fermera en 2006 ► fermeture de l'usine de traitement de minerai d'East Malartic ► l'assiette fiscale municipale est érodée ► conséquemment, la fiscalité municipale est lourde et onéreuse dans une économie en décroissance.

Quant au quartier sud de la ville, qui a été construit sur la mine souterraine Canadian Malartic Gold Mines: ► des secteurs et des rues sont clôturés et interdits d'accès en raison des risques d'effondrement ► la Ville doit y effectuer de toute urgence des travaux évalués à 29 millions \$ afin d'y améliorer les services de base (rues, aqueduc, etc.) ► des maisons ont été relocalisées dans les années '80 par mesure de sécurité ► en raison des risques d'effondrement, on doit maintenant envisager un déménagement du quartier et ce, à même les fonds publics

Dès le début de ses travaux d'exploration, Osisko a procédé à divers échanges et sondages auprès des leaders et de la population de la ville. Ces recherches ont permis de croire que le milieu était favorable au développement d'une exploitation minière qui pourrait briser le cycle de détérioration économique et relancer la ville de Malartic, tant au niveau économique qu'au niveau social et communautaire. Un premier sondage, effectué à l'hiver 2007², indiquait la répartition suivante des répondants quant à leur opinion générale du projet : ► Très favorable (39 %) ► Favorable (48 %) ► Peu favorable (8 %) ► Non favorable (5%)



Sur les photos : Le quartier sud de Malartic a été construit sur une mine souterraine maintenant désaffectée. Certaines parties du quartier présentaient des risques d'effondrement.

² Sondage effectué par la firme C.C. Consultants de Rouyn-Noranda



Sur la photo : Grâce à l'emploi d'une technologie innovatrice, les résidus de la mine d'Osisko seront utilisés pour restaurer ce parc à résidus miniers abandonné tout près de Malartic.

De même, à la fin de l'année 2007, alors que plusieurs rencontres publiques avaient été tenues et que la relocalisation avait été annoncée, un sondage³ indiquait :

- ▶ 32% de la population de Malartic appuie entièrement le projet ;
- ▶ 52% appuie le projet mais est sensible aux impacts ;
- ▶ 6% s'oppose au projet mais l'accepte tout de même ;
- ▶ 3% s'oppose au projet complètement ;
- ▶ 7 % ne sait pas ou refuse de répondre.

Il est à noter que Malartic avait connu un essor économique entre 1938 et 1970 grâce aux industries minière et forestière. L'acceptabilité du projet fut confirmée par la suite par :

- ▶ L'appui reçu lors des audiences du BAPE⁴;
- ▶ La réceptivité au programme de relocalisation⁵;
- ▶ L'intérêt de la population lors des journées portes ouvertes aux institutions et à notre chantier⁶.

L'IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT EST-IL ACCEPTABLE ? La préservation de la qualité de l'environnement est au cœur des décisions prises par l'équipe d'Osisko. Cette préoccupation s'exprime par une volonté de réduire notre empreinte environnementale, soit via des projets qui viennent compenser les impacts négatifs du développement minier, ou encore par

l'utilisation de technologies et de méthodes qui éliminent ou, à défaut, minimisent tout impact sur l'environnement.

EN VOICI QUELQUES EXEMPLES : Osisko a conclu une entente avec le gouvernement du Québec pour la restauration du parc à résidus miniers East Malartic. En vertu de cette entente, Osisko utilisera les résidus de sa mine Canadian Malartic pour restaurer le site d'East Malartic. Ces résidus épaissis, non générateurs d'acides, permettront de recouvrir les résidus confinés dans le site East Malartic.

Lors de l'annonce de la signature de l'entente, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchard, a fait le commentaire suivant :

«Non seulement il s'agit d'un projet novateur et générateur d'économies pour l'État, mais c'est aussi un cas type de développement durable. On utilisera un secteur déjà perturbé pour accumuler les nouveaux résidus miniers produits et on évitera d'utiliser des substances minérales telles que le sable, le gravier et l'argile pour restaurer le site d'East Malartic. L'empreinte écologique est donc minimisée», a conclu le ministre Claude Béchard. (Communiqué du 23 septembre 2009)

3. 3 Sondage effectué dans le cadre des travaux de la firme Genivar

4. 83 mémoires ont été présentés au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 51 d'entre eux ont exprimé un avis favorable au projet, 24 d'entre eux ont présenté un avis défavorable et 8 ont gardé une certaine neutralité par rapport au projet. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Mines_Malartic/index.htm

5. Une entente de gré à gré a pu être conclue avec la quasi-totalité des résidents du quartier sud. Au moment d'écrire ces lignes, un seul propriétaire est toujours sans entente mais Osisko est confiante d'arriver à un arrangement convenable pour les deux parties. Voir la

section "L'entreprise traite-t-elle les citoyens avec respect ?" du présent mémoire.

6. Plus de 700 personnes se sont présentées à la journée portes ouvertes organisées dans le cadre des activités du MRNF en octobre 2009. 1400 personnes y sont venues en mars 2010.



Sur les photos : Journées portes ouvertes sur le chantier de la mine et au nouveau centre de la petite enfance Bamin et Câlin, construit par Osisko. Les Malarticois montrent un vif intérêt pour le développement de leur ville.

Au lieu d'opter pour une restauration de notre site minier par des herbacés à la fin du cycle du projet, Osisko a opté pour **une restauration en continu**. Ce mode de restauration, rendu possible grâce à la technologie des résidus épaissis, permet de compléter la restauration du site des années plus vite que les modes traditionnels. Il permettra de procéder à la plantation d'espèces arborescentes indigènes pendant le cycle de l'exploitation minière. À la fin, 860 hectares (700 ha de parcs à résidus, 25 ha de chemin et site de l'usine, 35 ha de bordure de fosse ainsi que 100 ha dans le secteur du bassin de polissage) auront été reboisés, permettant ainsi la séquestration du carbone. Afin d'assurer sa réussite et parce que la technologie des résidus épaissis sera utilisée pour la toute première fois à cette échelle et à une telle latitude, Osisko a mis en place un programme particulier de recherche et développement. Ainsi, un chercheur se penchera, dans le cadre de ses études postdoctorales, sur la méthodologie de reboisement, la sélection des espèces et le suivi des rendements. Ces travaux se feront de concert avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (« UQAT »).

« **Vers un bilan de carbone neutre** » est un programme qui a pris sa source dès la conception du projet. L'objectif : avoir le moins d'impacts possible sur notre environnement. Les mesures qui ont été mises de l'avant sont multiples : d'abord, prioriser l'hydro-électricité afin de minimiser l'emploi de combustibles fossiles. Osisko a entre autres opté pour des pelles électriques et sélectionné des camions de nouvelle génération dont le moteur satisfait les normes d'émission américaines EPA Tier 2 -- Osisko est le premier acheteur de ce nouveau véhicule. Toujours dans le but de réduire son empreinte, Osisko a mis sur pied le projet « **La forêt Osisko** » de concert

avec les autorités de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Il s'agit d'un programme de reboisement sur les lots intra-municipaux de la MRC. Le projet consistera à procéder à l'aménagement et à la plantation de 100 hectares par année pendant neuf ans. Ce concept de « La forêt Osisko » pourra être repris sur d'autres territoires mais Osisko a voulu, d'une manière tangible, encourager le reboisement de la région tout en contribuant à la séquestration du carbone. Finalement, Osisko a été soucieuse d'utiliser les plus récentes technologies et de se conformer aux normes les plus élevées dans la reconstruction des édifices institutionnels. Par exemple, la nouvelle école primaire verte est dotée d'un système de chauffage géothermique et d'un mur solaire pour préchauffer l'air provenant de l'extérieur. Le système d'éclairage est doté de détecteurs de mouvement et s'ajuste en fonction de la lumière extérieure. L'utilisation de matériaux locaux, notamment du bois, a été maximisée dans sa construction.

LES CITOYENS SONT-ILS ADÉQUATEMENT INFORMÉS ?

Dès la découverte du gisement, en mai 2006, Osisko a informé et consulté la population malarticoise sur son projet de mine à ciel ouvert. Cette même année, lors d'une première rencontre publique, plus de 300 personnes ont répondu à l'invitation de la compagnie et se sont rassemblées à l'église pour prendre connaissance du projet. À la suite de cette rencontre, un groupe de consultation de la communauté (GCC) a été créé pour entendre et prendre en compte les préoccupations des résidents et pour qu'ils soient partie prenante du développement du projet. Le GCC a tenu 28 soirées d'information avant même le début des audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Outre ces activités d'information publiques, un Centre de relations communautaires, au cœur de la ville de Malartic, a été ouvert en mars 2008 pour faciliter l'accès des Malarticois aux représentants d'Osisko.

Le groupe de consultation comme le centre permettent un dialogue constant entre la communauté de Malartic et Osisko sur quatre enjeux majeurs :
 ▶ La maximisation des retombées économiques locales et régionales ;
 ▶ La maximisation du caractère structurant du projet ;
 ▶ La proximité de la future mine ; ▶ La relocalisation du quartier sud.

Ce comité de consultation a fait place au comité de suivi pour les périodes d'exploitation et de fermeture. La structure du comité a été définie afin de recevoir l'avis de diverses parties prenantes incluant les jeunes, les environnementalistes et les Premières Nations, pour n'en nommer que quelques-unes.

Osisko ouvre son projet à la communauté d'accueil. En plus de tenir de nombreuses assemblées publiques, la compagnie a encouragé la communauté à visiter les sites de construction des infrastructures institutionnelles et de son site industriel. Les dirigeants et employés d'Osisko ont été agréablement surpris de la participation de la population lors des journées portes ouvertes à l'école primaire et lors de l'ouverture de la salle communautaire. Plus de 700 personnes ont visité le site Canadian Ma-

lartic lors de la journée portes ouvertes dans le cadre des activités du MRNF en octobre 2009. Ce record a été surpassé en mars 2010 alors que près de 1 400 personnes ont pu constater l'état d'avancement des travaux du site industriel. L'intérêt de la population demeure très élevé pour une prochaine visite du site. Le projet a aussi l'avantage d'accroître la notoriété et la réputation de la ville de Malartic, de la région et du Québec non seulement à l'échelle nationale, mais aussi mondiale.

Le projet optimise-t-il les retombées économiques locales et régionales et la création d'emplois ? Le projet Canadian Malartic représente un investissement de plus d'un milliard de dollars pour la mise en œuvre du projet, puis de plus de 300 millions de dollars par année pour l'exploitation.

L'acceptabilité sociale est renforcée par la maximisation des retombées économiques d'un projet. Dans la planification et l'exécution des travaux, la direction d'Osisko favorise l'emploi d'entreprises régionales et locales pour la majorité de ses travaux. Osisko a posé des gestes concrets afin de maximiser les retombées économiques à Malartic et en Abitibi-Témiscamingue.

LES POLITIQUES D'OSISKO-ACHAT LOCAL / RÉGIONAL

Par une politique d'achat local et régional qu'elle a mise en application en présentant son projet aux diverses chambres de commerce de la région et en organisant

CORPORATION MINIÈRE OSISKO :

VALEUR DES INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS AU QUÉBEC SELON LA RÉGION ET POURCENTAGE DES INVESTISSEMENTS TOTAUX DE LA COMPAGNIE, 2009 ET 2008

	2009			2008		
	(m \$)	(\$/habitant)	%	(m \$)	(\$/habitant)	%
Malartic	18,2	5 144	5,8	66	1 841	5,1
Abitibi-Témiscamingue (incluant Malartic)	166,7	1 143	52,9	72,5	499	55,6
Québec (incluant Abitibi-Témiscamingue)	271,9	35	86,3	87,1	11	66,8
Investissements privés non résidentiels totaux au Québec	19 8000	2 529	1,4*	23 274	3 002	0,4*

* Part relative d'Osisko des investissements privés non résidentiels au Québec

14 des journées spéciales pour les fournisseurs, Osisko s'est assurée de développer une relation privilégiée avec les fournisseurs de la région. Ceux-ci connaissent bien les besoins actuels et futurs de l'entreprise et sont en mesure de développer les produits et l'expertise nécessaires pour y répondre (Voir l'annexe 3 – Octroi de contrats en Abitibi-Témiscamingue et au Québec).

TRAVAILLER CHEZ OSISKO À la fin décembre 2009, 103 personnes étaient à l'emploi d'Osisko dans la région abitibienne, sans compter les 400 employés de sous-traitants qui ont œuvré sur son chantier de Malartic. Pour la seule phase de la construction, Osisko aura créé l'équivalent de 908 emplois par an dans la région. Osisko est continuellement en campagne de recrutement et plus de 55 % des embauches sont locales. Cette campagne se poursuivra jusqu'à la phase d'exploitation du projet durant laquelle près de 465 personnes de la région feront partie de l'équipe.

L'intérêt des candidats pour travailler au projet Canadien Malartic démontre encore l'appui au projet. Plus de 12 000 curriculum vitae ont été reçus à ce jour.

De plus, la formation et l'expertise que développeront les employés et sous-traitants d'Osisko pourront être appliquées à de futurs emplois reflétant à nouveau l'aspect de développement durable du projet.

L'entreprise enrichit-elle le milieu social et communautaire ? Pour Osisko, s'inscrire positivement dans le milieu d'accueil c'est y être un citoyen responsable et impliqué dans sa communauté.

FEMO ET AUTRES CONTRIBUTIONS Au printemps 2008 Osisko a lancé le Fonds Essor Malartic Osisko "FEMO", un fonds de développement durable dont la mission est de laisser un héritage aux générations futures. C'est une première pour l'industrie minière québécoise et canadienne. Le FEMO veut favoriser la qualité de vie et l'épanouissement à long terme des citoyens de Malartic. Osisko et certains de ses dirigeants ont initialement doté le FEMO d'actions de la compagnie qui valent aujourd'hui plus de 3 millions \$; la compagnie verse des contributions annuelles au FEMO et encourage ses fournisseurs à en faire autant. Le FEMO a déjà remis 17 000 \$ en bourses d'étude et investi 110 000 \$ pour un parc informatique à l'école secondaire Le Tremplin de Malartic. Au total, plus de 350 000 \$ ont été remis à des organismes, des événements et des étudiants depuis la création du FEMO.

Sur les photos : À gauche : Osisko est déjà l'objet de la fierté de ses artisans. À droite : le FEMO est déjà doté de plus de 3 millions de dollars au bénéfice des Malarticois d'aujourd'hui et de demain.





Sur les photos : Ci-dessus : le nouveau quartier nord de Malartic, aménagé par Osisko. Ci-dessous : déménagement d'une des 140 maisons du quartier sud vers le nouveau quartier nord.

RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE Osisko a entrepris en temps opportun des discussions avec la communauté algonquine présente dans la région. Ces discussions visaient non seulement à assurer le respect de la communauté et la prise en compte de ses préoccupations, mais aussi à ce que le projet engendre des retombées pour la communauté et une participation active de ses membres. Ainsi, Osisko et la communauté algonquine ont signé une entente visant l'embauche de membres de la communauté. Osisko travaille aussi à établir des liens avec les entreprises autochtones.

L'entreprise traite-t-elle les citoyens avec respect ?

La construction et l'exploitation d'une mine, notamment en milieu habité, exige une collaboration étroite entre le promoteur, la communauté et ses représentants. Le développement d'une relation saine et respectueuse est nécessaire à l'acceptabilité et au succès d'un projet, notamment lorsqu'il implique des bouleversements importants, comme ce fut le cas à Malartic.

L'EXEMPLE DE LA RELOCALISATION Les citoyens de Malartic, plus particulièrement ceux du quartier sud, ont connu plus que leur part de bouleversements. Après plusieurs mois de forage dans leur quartier, la compagnie a procédé à la relocalisation de celui-ci.

Cent quarante maisons ont été relocalisées dans le nouveau quartier nord. Cinq édifices institutionnels ont été reconstruits à neuf de 2008 à 2010. La collaboration entre les résidents, la municipalité et Osisko fut la pierre angulaire de cette opération.

L'ensemble du processus de relocalisation s'est effectué en étroite collaboration avec le GCC. C'est d'ailleurs à la demande de celui-ci qu'Osisko a entrepris la relocalisation sans délai : il fallait réduire une période d'incertitude qui non seulement aurait pu affecter la valeur marchande des résidences, mais surtout prolonger inutilement une période de flottement néfaste à tous égards.

Dès le début de ces travaux, Osisko s'est engagée auprès de la municipalité et des citoyens à terminer la relocalisation, quel que soit le résultat de ses demandes d'autorisation et l'aboutissement de ses démarches.

Chaque Malarticois touché par la relocalisation a été rencontré, en moyenne quatre fois, pour permettre une entente de gré à gré avec chaque famille. Deux options étaient offertes aux résidents : soit le déménagement de la maison dans le nouveau quartier, assorti d'un dédommagement, soit l'achat par Osisko de leur résidence. Des évaluateurs indépendants sont intervenus pour informer davantage les citoyens et leur donner les moyens de prendre des décisions plus éclairées. En choisissant le déménagement de la maison, chaque famille a pu choisir un terrain lui convenant dans le nouveau quartier. Osisko est fière d'être parvenue à une entente de gré à gré avec la quasi-totalité des familles.

Un sondage effectué à la fin de l'année 2009 auprès des citoyens relocalisés indique d'ailleurs que 85 % des répondants estiment que la relocalisation leur a permis d'apporter une ou plusieurs améliorations à leur cadre résidentiel⁷.





Sur les photos (haut) : À gauche, ouverture officielle du Trait-d'union, à droite Le Trait-d'union, centre d'éducation aux adultes

Sur les photos (bas) : L'école primaire Les Explorateurs et le CHSLD.

Osisko a également construit plusieurs bâtiments institutionnels pour remplacer ceux du quartier sud, notamment : ▶ un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) ▶ un centre de la petite enfance ▶ un centre d'éducation aux adultes ▶ un centre communautaire comprenant une salle multifonctionnelle ▶ une école primaire.

La communauté malarticoise bénéficie de ces nouvelles infrastructures modernes construites aux normes actuelles et utilisant la technologie de fine pointe. Ce renouvellement de l'infrastructure institutionnelle améliore la qualité de vie des citoyens de Malartic et constitue un facteur d'attraction additionnel pour de nouveaux citoyens.

Osisko a tout mis en œuvre pour faciliter la relocalisation des citoyens du quartier sud de Malartic. Osisko est toutefois consciente de la dimension affective d'une telle opération. Elle n'en minimise ni l'importance, ni la portée. À cet égard toutefois, la relocalisation du quartier sud de Malartic est loin d'être unique. Elle se compare avantageusement à la restructuration de quartiers en milieu urbain ou à d'autres opérations de relocalisation ou de fermeture de communautés rurales ou semi-urbaines, telles Radisson, Fermont, etc.

Osisko respecte la nostalgie des citoyens de Malartic, mais est enthousiaste à l'idée de contribuer à bâtir pour les générations futures un héritage patrimonial renouvelé et des souvenirs de prospérité.

Dans le contexte d'échanges d'idées sur l'ensemble du régime minier québécois, il est essentiel de rappeler que la nécessité de relocaliser une communauté dans le cadre d'un projet minier est très inhabituelle et atypique de l'industrie. Osisko est en outre d'avis que le contexte réglementaire existant est adéquat. Ce cadre reconnaît

que les citoyens sont capables de conclure l'achat ou la vente de leur résidence, quitte à chercher conseil pour ce faire. Par ailleurs pour un promoteur, la nécessité de s'entendre de gré à gré avec des dizaines de concitoyens, qui sont voisins les uns des autres et qui communiquent entre eux quotidiennement, oblige à traiter les citoyens avec respect, équité et générosité. Toute autre approche serait condamnée à l'échec.

Aussi, dans un seul cas, Osisko a dû, à regret, demander l'aide du gouvernement du Québec pour tenter de conclure une entente avec la propriétaire d'une résidence. Osisko poursuit d'ailleurs ses efforts afin de conclure une entente de gré à gré avec cette propriétaire.



CONDITION 2 : ÊTRE EN MESURE DE FERMER LA MINE

Un promoteur responsable ne peut envisager l'ouverture d'une mine s'il n'a pas l'assurance d'avoir les moyens de la fermer une fois ses activités d'exploitation terminées. Osisko est d'avis qu'il a l'exigence morale de s'assurer que le site soit laissé dans un état convenable à la suite de son passage. Osisko reconnaît toutefois que la morale ne suffit pas toujours à s'assurer de la bonne marche de telles opérations et que des exigences réglementaires et financières sont nécessaires.

Les engagements financiers liés à la fermeture La loi exige actuellement que tout développement minier soit accompagné d'un dépôt en garantie de 70 % des coûts associés aux travaux de fermeture et de restauration du site, selon un plan faisant l'objet d'une approbation par les autorités. Suite aux audiences du BAPE, Osisko a convenu d'en déposer 100 % afin d'éliminer toute inquiétude sur cette question.

Il est aussi important que le gouvernement encourage les minières à procéder à la restauration en continu ou à accélérer la restauration afin d'assurer une fermeture rapide et responsable du site.

La protection de l'environnement n'est pas qu'une question de bonne volonté. Elle repose sur des savoirs et des savoir-faire adéquats. Il est donc important que l'industrie et les gouvernements continuent d'investir dans la recherche et développement afin d'améliorer les méthodes et pratiques de fermeture. Osisko salue à cet égard l'émergence d'un centre d'excellence québécois, à l'initiative conjointe de l'UQAT et de l'École Polytechnique de Montréal.

L'état de l'environnement après la fermeture Il serait préférable qu'un plan de fermeture conceptuel soit élaboré dès la phase de l'acceptabilité du projet. Ce plan doit être ensuite bonifié et mis à jour tout au long de l'exploitation et au moment d'amorcer les travaux de restauration proprement dits. La communauté d'accueil devrait être consultée lors de chacune de ces étapes.

En ce qui a trait à la fosse, il est important de sécuriser les ouvertures, tel que le règlement actuel l'exige. Cependant, Osisko n'est pas d'avis qu'il soit nécessaire de retourner le stérile dans la fosse pour les raisons suivantes : ▶ L'activité ne résulte en aucune valeur ajoutée à la société; ▶ Au contraire, le bilan environnemental d'une telle activité est négatif notamment en raison de la pollution due au transport et parce qu'elle ne favorise pas la restauration en continu des sites d'entreposage ;

- ▶ Dans certains cas, la re-manutention des stériles peut aussi déstabiliser les haldes ou résidus miniers ;
- ▶ Une telle demande aurait des impacts financiers très négatifs pour les exploitations de mine à ciel ouvert à travers la province ; ▶ Aucune juridiction au monde, à l'exception de la Californie, ne requiert cette forme de restauration; même en Californie, les exploitations existantes sont exonérées de cette exigence.

Proposition : Maintien de la réglementation actuelle en ce qui a trait aux méthodes de restauration du site minier.

Osisko est toutefois d'avis que la possibilité de remblayer une fosse, en totalité ou en partie, devrait toujours être évaluée. Dans de rares cas, le remblaiement pourrait être justifié si plusieurs fosses voyaient le jour sur un territoire dont le rayon permettrait l'intégration du remblaiement dans le cycle de production d'une opération minière. Ainsi, on pourrait procéder à la disposition des résidus et des stériles dans une fosse existante, évitant ainsi la création d'un nouveau parc à résidus.



CONDITION 3 : UN BILAN POSITIF SUR LE CYCLE

MAINTENIR UN SECTEUR MINIER VIGoureux

- 18 La plupart des métaux sont des ressources réutilisables presque indéfiniment, dans la mesure où ils sont recyclables et effectivement recyclés. Par exemple le taux de recyclage de l'acier au Canada dépasse 50 %.

En revanche la ressource d'un site donné est déterminée. Le début de l'exploitation d'un gisement déclenche un compte à rebours vers son épuisement. Dans l'évaluation de l'exploitation d'un gisement, il est impératif que le bilan sur la durée du cycle (exploration – construction – exploitation – fermeture) soit positif pour les parties prenantes, ce qui inclut : ► Un impact environnemental restreint; ► Des retombées économiques pour les communautés, les entreprises, les gouvernements et les actionnaires proportionnelles aux capitaux engagés et aux risques encourus; ► Une amélioration de la qualité de vie de la communauté; ► Le développement des ressources humaines au sein de l'entreprise et des sous-traitants pour accroître leur expertise et leur savoir-faire afin d'assurer leur employabilité dans de futurs projets.

Le succès d'un projet minier se mesure à l'atteinte d'un tel bilan positif sur l'ensemble de son cycle.

L'industrie minière a contribué grandement à l'essor de l'économie québécoise et à l'occupation du territoire. Osisko est d'avis qu'il est important que le gouvernement du Québec maintienne un cadre réglementaire et financier adéquats pour assurer la pérennité et la vigueur de l'industrie. Pour la troisième année consécutive, le Québec s'est classé premier, devant le Nouveau-Brunswick et la Finlande, dans le sondage de l'Institut Fraser auprès des sociétés minières, dans le classement des meilleurs endroits au monde pour investir. Nous devrions tous être fiers de cet accomplissement et devrions poursuivre l'objectif de maintenir ce classement.

Nous proposons les items suivants afin d'atteindre cet objectif :

- 1 Maintenir un cadre fiscal (incluant le régime de droits miniers) concurrentiel à l'échelle mondiale;**
- 2 Encourager le développement de sociétés minières québécoises afin de maximiser les retombées économiques du secteur;**
- 3 Favoriser l'accès aux capitaux pour les entreprises minières québécoises;**
- 4 En collaboration avec les membres de l'industrie, participer à la valorisation du secteur minier auprès des parties prenantes;**
- 5 Réformer le processus d'obtention des autorisations afin que celui-ci soit plus rapide et efficace et moins redondant, notamment en ce qui a trait aux différentes étapes d'analyse pour l'obtention des autorisations tout au long du projet.**

Le milieu industriel est mûr pour un changement d'approche et de pratiques en ce qui concerne les différents processus d'évaluation et d'autorisation. Au gouvernement du Québec, l'approche actuelle en matière d'environnement est de réguler les procédés davantage que les résultats attendus. Cette approche a pu se justifier à une époque heureusement révolue où le savoir et le savoir-faire étaient rares et peu développés en matière de protection de l'environnement.

Aujourd'hui l'expertise en matière de protection de l'environnement est développée, structurée et accessible aux promoteurs privés. Comme les exigences relatives à l'environnement sont généralisées et de plus en plus sévères, le modèle actuel montre ses



limites. D'une part, la rareté des ressources humaines et scientifiques du gouvernement alourdit et allonge considérablement l'évaluation d'ensemble des procédés. D'autre part, et c'est encore plus grave, le recours au contrôle des procédés, plutôt que des résultats, inhibe, voire décourage l'innovation, pourtant si nécessaire à tout progrès en matière de protection de l'environnement. Par exemple, Osisko a eu certaines difficultés à faire avancer et accepter son projet de parc à résidus épaissis puisque les règlements et les guides du gouvernement ne considèrent pas cette option à la fine pointe, pourtant la plus innovante et la plus performante à l'heure actuelle.

La réglementation en matière d'environnement devrait faire aux entreprises des obligations exigeantes de résultats, mais leur laisser la liberté de définir les moyens pour les atteindre. Libéré de la nécessité de faire l'analyse fine des procédés au cas par cas, le gouvernement pourrait concentrer ses ressources rares sur ce qui est vraiment essentiel : la vérification de la performance et de la conformité environnementales des projets à toutes les étapes de leur cycle de vie. Rappelons que les grands projets sont l'œuvre d'entreprises structurées disposant d'un secteur spécialisé en environnement d'un haut niveau de compétence; et que ces entreprises s'adjoignent au besoin des professionnels ou des chercheurs spécialisés dans leur domaine afin de planifier et de réaliser des projets responsables au meilleur des connaissances scientifiques disponibles.

Osisko a été déçue du Rapport du vérificateur général du Québec publié le 1er avril 2009. Les observations notées ont alimenté les critiques contre l'industrie. Osisko est d'avis que certaines observations, telles que celles concernant les droits miniers, étaient erronées.

Le récent budget déposé par le ministre des Finances Raymond Bachand engendrera d'importants coûts additionnels et augmentera aussi les coûts administratifs à cause du manque de concordance entre le régime de droits miniers et l'impôt. De plus, Osisko a été surprise par les énoncés dans les documents budgétaires liés aux paiements effectués aux communautés d'accueil. Osisko y voit une intention claire de limiter la déductibilité fiscale des sommes consacrées au développement des communautés d'accueil, alors que de tels investissements devraient au contraire être encouragés, au bénéfice évident des milieux d'accueil des projets miniers.

Proposition : Encourager l'investissement des compagnies minières dans les communautés d'accueil. 19

Nous croyons que certaines mesures incitatives devraient être mises en place pour favoriser les entreprises minières québécoises. Le maintien de sièges sociaux au Québec y assure la maximisation des retombées économiques.

Dès ses débuts, Osisko a bénéficié de programmes établis pour favoriser l'exploration minière. Nous encourageons le maintien des véhicules de financement de sociétés juniors d'exploration tels que SODÉMEX, SIDEX et le Fonds de Solidarité FTQ (« FSTQ »). De plus, les incitatifs fiscaux tels que les actions accréditatives et les crédits d'impôt remboursables ont permis de réinvestir dans les activités d'exploration et de faire progresser le projet Canadian Malartic.

Pour financer le développement de son projet, Osisko a dû obtenir des capitaux de plus d'un milliard \$. Osisko a recueilli près de 100 millions \$ au Québec et tient à souligner la confiance de la SGF (75 millions \$) et du FSTQ (20 millions \$). Cependant, le manque d'intérêt de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») a été décevant, tant du point de vue de ses déposants que du point de vue du développement économique du Québec. Étant donné le double mandat de la CDPQ de rechercher le rendement tout en favorisant le développement du Québec, étant donné l'importance cruciale du secteur minier pour les régions, étant donné le caractère structurant de l'industrie minière, Osisko est d'avis que la CDPQ pourrait participer davantage afin de développer des projets d'envergure au Québec. Osisko formule la suggestion que la CDPQ consacre une portion de ses fonds à un « portefeuille minier Québec »

Proposition : Que la CDPQ destine une portion de ses fonds à un « portefeuille minier Québec »

L'avancement des travaux du projet Canadian Malartic a permis d'établir Osisko comme une des plus importantes sociétés ouvertes québécoises avec une capitalisation boursière d'environ 3 milliards \$. Osisko est un authentique succès d'entrepreneuriat québécois. Le développement économique du Québec repose sur la multiplication de tels succès.

20 Le développement d'une industrie minière québécoise (ou comment faire naître d'autres Osisko)

Osisko est malheureusement un cas trop rare quand on connaît la grande expertise des Québécois dans le domaine minier. Sur 22 mines actuellement en exploitation, voici l'origine des entreprises exploitantes (selon la localisation du siège social) :

DOMICILIATION DES ENTREPRISES D'EXPLOITATION MINIÈRE ACTIVES SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Québec	6	27%
Extérieur du Québec	16	73%
Canada hors Québec	11	50%
Reste du monde	5	23%

Parmi les six mines exploitées par des compagnies québécoises, l'une est fermée (Mine Copper Rand), quatre autres ont moins de 100 employés.⁸

Si le secteur de l'exploration compte de nombreux entrepreneurs québécois, il n'en est pas de même de l'exploitation. Or le Québec dispose de l'expertise et des conditions géologiques favorables au développement d'une industrie québécoise forte. Les avantages sont indéniables : des sièges sociaux en sol québécois, l'emploi de professionnels, le développement de l'expertise québécoise, dans le développement comme dans la gestion du secteur minier, etc.

Le gouvernement doit mettre en place les leviers économiques et financiers nécessaires au soutien d'une telle industrie. La maximisation des retombées des ressources naturelles au Québec commence par leur exploitation par des entrepreneurs d'ici.

LE RÔLE DU MRNF

La collecte de données C'est en appliquant un modèle géologique novateur et en utilisant la base de données rendue disponible par le MRNF (SIGEOM) qu'Osisko a entrepris ses travaux d'exploration à Malartic. La mise à disposition de ces données a permis l'économie de temps, d'argent et de travail sur le terrain. Il est primordial pour l'industrie minière que la base de données SIGEOM soit maintenue à jour.

Proposition : Assurer la mise à jour régulière des données géoscientifiques dans SIGEOM.

Assurer et soutenir le développement et la préservation de l'expertise québécoise

Le développement de l'expertise québécoise dans le secteur minier a accompagné la révolution tranquille. Les fonctionnaires de ce qui était alors le ministère des Richesses naturelles sont rapidement devenus des experts tant en ce qui concerne les aspects techniques de l'exploitation des ressources naturelles que les enjeux sociaux et économiques liés à l'industrie minière. Pendant plusieurs années, les géologues et autres spécialistes issus du ministère étaient des candidats très convoités par les entreprises. Une cohorte importante de ces spécialistes au MRNF approche aujourd'hui de la retraite, ce qui nourrit la crainte de la perte d'une expertise et de compétences précieuses. L'industrie craint de ne plus trouver, au sein même du ministère, une équipe de fonctionnaires à même de bien comprendre les enjeux et les défis du secteur.

Un investissement important et constant doit être assuré par le gouvernement dans la recherche et développement afin que le Québec reste à l'avant-garde de l'industrie mondiale, tant en ce qui a trait à la performance qu'à la capacité de réduire les impacts et l'empreinte écologique des activités de l'industrie.

Proposition : Investir directement et prévoir des incitatifs à l'investissement dans la recherche et développement.

Le rôle du ministère de l'Éducation et des universités québécoises

Les programmes de formation universitaire en génie minier doivent être au cœur d'une stratégie de maintien, d'échange et de développement de l'expertise québécoise. Les barèmes actuels de financement des universités ne tiennent absolument pas compte de la spécificité du programme de formation en génie minier. Pour des raisons financières, il est donc continuellement remis en question par les universités qui l'offrent. Alors que des programmes comme le génie civil accueillent au-delà de 500 nouveaux étudiants chaque

8. Institut de la statistique du Québec, Répertoire des établissements miniers du Québec 2008 – Liste des entreprises productrices, 9 p. Mise à jour : 24 avril 2008

année, le génie minier se contente d'une quarantaine d'inscriptions dans les meilleures années. Le ratio professeurs/étudiants servant de base au financement par étudiant devient difficilement justifiable. Chaque professeur qui quitte son poste (pour la retraite ou un autre motif) n'est pas remplacé. Les directions de ces universités subissent donc de fortes pressions pour assurer la rentabilité des programmes. Si la tendance actuelle se maintient, le jour approche où les programmes seront abolis et où l'industrie minière se verra dans l'obligation de recruter ses experts à l'extérieur du Québec, avec toutes les conséquences que cela entraîne.

Proposition : Assurer la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, notamment par le financement adéquat des départements de génie minier et de géologie des universités québécoises.

LE RÔLE DU MDDEP/BAPE

Le rôle du MDDEP dans le secteur minier est primordial puisque des autorisations environnementales sont requises pour exploiter une mine. La responsabilité du MDDEP dans le domaine minier est la même que pour les autres secteurs industriels, soit de s'assurer que l'exploitation minière puisse contribuer au développement économique dans le respect des milieux physique et humain.

Dans un contexte où les ressources du ministère ne sont pas illimitées et où les promoteurs et les communautés d'accueil sont pressés de lancer leurs travaux, la recherche de cet équilibre exerce une pression sur le ministère et ses fonctionnaires. Sans abdiquer leurs responsabilités, le MDDEP ainsi que le BAPE pourraient voir leur travail facilité en prenant en considération la qualité du travail effectué par les promoteurs et les communautés d'accueil lors des phases préparatoires du projet, comme ce fut le cas pour le projet d'Osisko à Malartic.

En outre, puisque le secteur minier québécois est appelé à se développer au cours des prochaines années, on doit espérer que le ministère s'assurera de développer et de préserver une expertise et, possible-ment, des équipes dédiées au secteur minier, toujours dans le but de faciliter et d'accélérer les analyses et de permettre à cette industrie de se développer de manière durable.

Propositions : Procéder aux consultations dès l'étape de l'avant-projet ▶ Permettre au BAPE de considérer les consultations effectuées durant les phases pré-projet et d'accélérer son analyse en fonction de la qualité de ces consultations

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Gérer la croissance et répartir la richesse Le développement d'un projet minier d'envergure a encore aujourd'hui l'effet d'un boom économique dont les avantages sont indéniables. La création d'emplois directs et indirects, l'augmentation des revenus et de la consommation, tout cela se traduit par une augmentation de la richesse et du bien-être individuels et collectifs. Ceci dit, des effets secondaires indésirables peuvent aussi survenir. L'écart entre les riches et les pauvres peut se creuser et provoquer des tensions sociales; la situation des moins bien nantis se détériorer, par exemple en raison de la hausse des loyers. Si l'exploitation minière crée la richesse, nous croyons que le gouvernement doit en assurer la répartition, notamment en utilisant une partie des revenus générés par l'augmentation de l'activité économique au soutien des plus démunis et des organisations qui œuvrent auprès d'eux. Une base économique solide donne aux différents ordres de gouvernement les moyens de traiter les enjeux sociaux susceptibles d'accompagner la croissance.

Proposition : Une partie des sommes perçues par le gouvernement auprès des compagnies minières devrait être redistribuée dans le milieu d'accueil des mines.



- 22 Osisko tient en premier lieu à souligner son accord avec un certain nombre des dispositions du projet de loi 79. Son expérience à Malartic lui permet en effet de constater le caractère raisonnable de ces changements à la loi.

Garanties financières pour le réaménagement et la restauration du site

En accord : Osisko a déjà accepté de déposer 100 % des coûts de fermeture et ce, même si la loi ne l'exige pas encore. En fait, dans le développement de son approche pour la fermeture du site, Osisko a proposé une approche novatrice qui a été saluée lors du processus d'examen du projet par le BAPE et qui se résume par les deux grands axes suivants : premièrement, l'utilisation du site abandonné de l'ancienne mine pour minimiser l'empreinte du nouveau projet, avec en prime la restauration de ce site abandonné ; et deuxièmement, une restauration en continu des résidus sur toute la durée de vie du projet plutôt qu'à la fin de la période d'exploitation.

Assujettissement de l'émission d'un bail minier à la tenue d'une consultation publique

En accord : comme il a été énoncé d'entrée de jeu, Osisko croit que l'acceptabilité par la communauté d'accueil est une condition incontournable et que des consultations doivent avoir lieu.

Réduction du seuil pour l'enclenchement de la procédure du BAPE à 3000 tonnes

En accord : malgré toutes ses consultations antérieures, Osisko a beaucoup appris lors des consultations tenues par le BAPE. Il appert également qu'il serait avantageux que le BAPE puisse tenir compte des démarches de consultation et de concertation effectuées par les promoteurs dans la phase pré-projet. Dans le cas d'Osisko, la communauté de Malartic a participé à près de 30 rencontres publiques et à d'innombrables rencontres privées pour assurer que les préoccupations des gens soient intégrées au projet et au processus de relocalisation. Il serait avantageux qu'une telle approche soit favorisée en permettant au BAPE d'intégrer les résultats de tels travaux préparatoires et en accordant une priorité aux projets ayant fait l'objet de tels travaux.

Faire rapport de tous les travaux d'exploration

Partiellement en accord : il est évident que les ressources minérales appartiennent à la collectivité et que les détenteurs de claims ont certaines responsabilités. Mais il serait dangereux de forcer les détenteurs à révéler l'ensemble des résultats de leurs

analyses, ce qui pourrait mettre en péril leurs intérêts commerciaux et leurs données stratégiques confidentielles. Osisko préconise plutôt une approche équilibrée qui permettrait de partager les résultats bruts sans révéler la teneur de l'analyse de ces résultats, ce qui relève du secret industriel et commercial.

Proposition : Ne soumettre le renouvellement d'un claim qu'à l'obligation de transmettre les données brutes obtenues lors des travaux plutôt que l'ensemble des analyses effectuées sur ces données.

L'obligation d'avis aux détenteurs de droits fonciers

L'article 17 du projet de loi crée l'obligation pour le titulaire d'un claim d'aviser les propriétaires et les locataires du droit foncier de l'obtention de ce claim dans un délai de 60 jours suivant son inscription. Nous voyons plusieurs obstacles rendant cet article difficilement applicable. Le principal obstacle réside dans le fait que les régimes foncier et minier ne sont pas harmonisés. Le territoire d'un claim peut donc correspondre à plusieurs droits de surface, et vice-versa, et la relation entre les deux doit être établie visuellement. De plus, les renseignements sur le régime foncier québécois ne sont pas centralisés. Pour des régions très peuplées, l'identification de tous les détenteurs de droit de surface nécessitera un travail de moine et la consultation de registres répartis dans les différentes municipalités et autorités du territoire, entraînant des délais et des coûts importants. Actuellement, n'importe quel propriétaire de droit de surface peut consulter GESTIM, un service offert en ligne gratuitement et géré par le MRNF, pour s'informer des détenteurs de titres miniers sur son territoire. L'information est donc déjà disponible et transparente, ce qui remet en question la nécessité d'aviser les propriétaires.

Proposition : Avant d'imposer aux titulaires d'un claim l'obligation de déposer un avis de jalonnement aux titulaires de droits de surface, le gouvernement devrait procéder à : ► L'harmonisation des régimes de droit foncier et de droit minier ; ► La création d'un registre centralisé des droits fonciers ; ► La mise à disposition simple et efficace d'une liste des titulaires de droits fonciers lors de l'acquisition d'un claim.

Par exemple, au moment de l'obtention du claim, le titulaire pourrait obtenir, via le site GESTIM du MRNF, la liste des titulaires de droits fonciers à aviser.

L'apport de l'industrie minière au développement économique du Québec est inscrit dans l'histoire de la province. Employeurs principaux, voire uniques dans plusieurs régions, les compagnies minières ont grandement contribué à l'occupation du territoire et au développement de régions éloignées. Aujourd'hui encore, les compagnies minières sont au cœur de la structure économique de plusieurs régions du Québec.

Les compagnies du secteur minier mondial, sondées annuellement par l'Institut Fraser, identifient le Québec, chaque année depuis trois ans, comme la juridiction disposant des meilleures politiques minières. Le Québec a tous les atouts nécessaires au maintien de sa position de chef de file international : un contexte géologique favorable pour la découverte de gisements de classe mondiale, une main-d'œuvre qualifiée et outillée pour faire face aux défis d'exploitation et un cadre législatif clair et équilibré. L'exemple d'Osisko prouve aussi qu'il est possible d'élaborer et de mettre en place, au Québec, des projets modernes, alliant des procédés de haute technologie au développement durable.

Par le projet de loi qui nous occupe, par sa stratégie minérale et par toutes les actions et les réformes qu'il envisagera dans le futur, le gouvernement du Québec doit œuvrer sur trois fronts. D'abord, il doit s'assurer que le Québec conserve cette capacité d'attirer des investissements de qualité dans son secteur minier. En deuxième lieu, il doit faire en sorte qu'une portion croissante de ces investissements soutiennent le développement d'une industrie minière domiciliée au Québec, afin d'y maximiser les retombées de ces investissements. Et troisièmement il doit faire en sorte que ses politiques destinées à l'industrie minière favorisent et soutiennent le développement de projets d'envergure, respectueux des principes du développement durable, de l'environnement et des communautés d'accueil. 23

Il est de notre responsabilité à tous d'assurer que l'industrie minière continue de contribuer à l'essor économique du Québec et à la création de richesse pour nous, nos enfants, et pour toute la population du Québec.



24 **SEAN ROOSEN, T.ING.**

Président, chef de la direction, administrateur.
Originaire de Huntsville, Ont.

Président et chef de la direction d'Osisko depuis mars 2006. M. Roosen est également chef de l'exploitation de EurAsia Holding AG. Auparavant, il a été directeur de l'exploitation chez IRT Interconti Trading de mai 2001 à septembre 2003. M. Roosen est également membre des conseils d'administrations de Rio Novo Gold Inc. et de Bowmore Exploration Ltd.

ROBERT WARES, GÉO.

Vice-président directeur, chef de l'exploitation, administrateur. Originaire de Montréal, Qc.

M. Wares a été président et chef de la direction d'Osisko du mois d'août 1998 au mois de mars 2006 et est vice-président directeur et chef de l'exploitation de la compagnie depuis mars 2006. M. Wares siège actuellement au conseil d'administration de Augusta Resource Corporation, Bowmore Exploration Ltd, et Wildcat Silver Corporation. Il est le président de l'Ordre des Géologues du Québec.

BRYAN A. COATES, CA

Vice-président aux finances, chef de la direction financière. Originaire de Normétal, Qc.

M. Coates est vice-président aux finances et chef de la direction financière d'Osisko. Avant de se joindre à la haute direction d'Osisko, M. Coates était vice-président aux finances et chef de la direction financière de Cambior inc., de juin 2001 à novembre 2006, puis de IAMGOLD Corporation de novembre 2006 à février 2007. M. Coates est présentement administrateur de Semafo Inc. et de U308 Corporation.

JOHN BURZYNSKI, GÉO., M.SC.

Vice-président au développement corporatif.
Originaire de Gagnon, Qc.

M. Burzynski a été consultant géologue en chef et vice-président à l'exploration d'Osisko de juin 2003 à mars 2006, et occupe le poste de vice-président au développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006. De février 2001 à juin 2003, M. Burzynski était géologue-conseil à son compte.

ANDRÉ LE BEL, LL.B.

Vice-président aux affaires juridiques, secrétaire général. Originaire de Québec, Qc.

M. Le Bel est vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général d'Osisko depuis novembre 2007. Auparavant, il était conseiller juridique principal pour Cambior inc. depuis juillet 1997, avant d'être promu au poste de vice-président aux affaires juridiques de IAMGOLD Corporation lorsque cette dernière a fait l'acquisition de Cambior inc.

LUC LESSARD, ING.

Vice-président à l'ingénierie et la construction.
Originaire de Chibougamau, Qc.

M. Lessard s'est joint à Osisko en septembre 2007. De janvier 2000 à novembre 2006, M. Lessard était directeur général en charge des projets et de la construction chez Cambior inc. puis, suite à l'acquisition de Cambior inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006 et jusqu'en septembre 2007, il a occupé le poste de vice-président à l'ingénierie et la construction chez IAMGOLD Corporation.

JEAN-SÉBASTIEN DAVID, M.G.P., GÉO.

Vice-président au développement durable.
Originaire de Normandin, Qc.

M. David a été directeur général en charge du développement durable de mai 2006 à septembre 2007 chez Cambior inc. puis IAMGOLD Corporation suite à l'acquisition de Cambior inc. par IAMGOLD Corporation. Auparavant, il a œuvré au sein de Louisiana Pacific du mois d'août 2000 au mois de mai 2006.

SERGIO CATTALANI, M.SC.

Vice-président, Exploration minière.
Originaire de Bergame, Italie.

M. Cattalani est diplômé de l'Université McGill et compte plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie minière, au Québec et à l'étranger. Avant de se joindre à Osisko, il était géologue principal et travaillait à des projets d'exploration et de développement.

► **ROBERT MAILHOT, CRIA**

Vice-président, Ressources humaines.
Originaire de Montréal, Qc.

M. Mailhot compte plus de 20 ans d'expérience en ressources humaines acquise, entre autres, à titre de directeur général des relations industrielles chez Télébec-NorthernTel et à titre de directeur des ressources humaines pour Falconbridge Mine Raglan. Auparavant, il a occupé des fonctions similaires dans l'industrie agroalimentaire.

► **PAUL JOHNSON, ING.**

Directeur général - Services techniques.
Originaire de Carleton, Qc.

M. Johnson cumule plus de 25 années d'expérience dans l'exploitation de grandes mines à ciel ouvert, tant au Québec qu'à l'étranger. M. Johnson est responsable de l'élaboration du plan d'exploitation minière, de la sélection de l'équipement pour l'exploitation à ciel ouvert, de la supervision des activités minières et d'entretien de l'équipement.

► **DENIS CIMON, ING., M.SC.**

Directeur général - Projet Canadian Malartic.
Originaire d'Arthabaska, Qc.

M. Cimon compte plus de 20 ans d'expérience professionnelle dans la conception et l'exploitation de grandes installations d'extraction de l'or. Il est responsable de la supervision de la conception de l'usine de traitement, de la sélection de l'équipement de traitement, et des activités au niveau de l'usine et des parcs à résidus miniers. M. Cimon a récemment été impliqué dans la conception, le démarrage et la mise en exploitation de la mine Rosebel au Suriname.

► **RONALD BOUGIE**

Directeur général - Construction
Originaire de Ville-Marie, Qc.

Pendant plusieurs années, M. Bougie a acquis une expérience progressive au sein d'entreprises en construction. Son expertise dans les secteurs de l'électricité et de la construction lui a permis de participer à d'importants projets miniers au Québec et à l'international. M. Bougie est présentement responsable de la supervision de l'ensemble des activités de construction du projet Canadian Malartic.

► **2010 PRIX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE VAL D'OR :
FILON « INITIATIVE RÉGIONALE DE L'ANNÉE »**

Ce prix est attribué pour souligner la qualité des initiatives et la contribution au développement économique en Abitibi-Témiscamingue.



► **2009 ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE
DU QUÉBEC : « PRIX ENTREPRENEUR DE L'ANNÉE »**

Le Prix Entrepreneur de l'année souligne le travail d'un entrepreneur dont l'entreprise a progressé de façon significative. Au cours de la dernière année, Corporation minière Osisko a vu son projet *Canadian Malartic* recevoir toutes les autorisations nécessaires permettant le développement durable et responsable de la plus importante mine d'or à ciel ouvert au Canada.

► **2009 PRIX EXTRA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA**

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda a décerné à Osisko un prix Extra 2009 pour souligner sa contribution au développement économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

► **2009 THE NORTHERN MINER'S « MINING PERSONS
OF THE YEAR »**

Le président et chef de la direction Sean Roosen, le vice-président au développement corporatif John Burzynski, et le vice-président directeur, chef de l'exploitation et administrateur Robert Wares d'Osisko ont reçu le prix « *Northern Miner's Mining Persons of the Year* » pour souligner leur travail à Malartic, notamment en ce qui a trait à la restauration environnementale du site de résidus miniers East Malartic, et au développement corporatif de la compagnie.

► **2008 AEMQ : PRIX E3 EXCELLENCE
ENVIRONNEMENTALE EN EXPLORATION**

L'Association de l'exploration minière du Québec a décerné à Osisko le prix e3, qui souligne le haut degré de responsabilité environnementale et sociale ainsi que la conformité aux meilleures pratiques e3 élaborées pour les activités d'exploration par l'Association canadienne des prospecteurs et des entrepreneurs (« PDAC »).

L'AEMQ a accordé cette distinction à Osisko pour souligner ses efforts visant à atténuer les impacts du Projet *Canadian Malartic* sur la population environnante, son implication dans le développement de la communauté, à titre de partenaire important pour les citoyens de Malartic, et pour la création du Fonds Essor Malartic Osisko qui accorde un soutien financier aux initiatives locales dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents de Malartic.

► **2008 PRIX EXTRA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA**

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda a décerné à Osisko un prix Extra 2008 pour souligner sa contribution au développement économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

► **2007 PDAC PRIX BILL DENNIS DU PROSPECTEUR
DE L'ANNÉE**

Osisko est récompensée pour sa découverte et son expansion ambitieuse des ressources aurifères sur la propriété *Canadian Malartic* et pour la détermination de la compagnie à passer à l'étape de la production en 2010.

► **2006 AEMQ PROSPECTEUR DE L'ANNÉE**

Ce prix est attribué chaque année pour souligner l'importance d'une nouvelle découverte qui a produit un effet d'entraînement significatif sur l'activité d'exploration tant sur la propriété même que dans la région immédiate.

► **1999 PRIX JEAN-DESCARREAUX À MONSIEUR
ROBERT WARES**

Ce prix est attribué par l'AEMQ pour souligner le travail d'une personne dont les écrits ont contribué à accroître les connaissances géoscientifiques reliées à l'exploration minière, entraînant par le fait même une croissance des activités d'exploration.

► AGRÉGATS ROUYN-NORANDA INC.

(Rouyn-Noranda, Québec)

Activités de forage, d'excavation et de transport -
1 500 000 \$

► ASDR FABRICATION

(Malartic, Québec)

Fabrication et assemblage de matériaux en acier -
500 000 \$

► CONSTRUCTION GAGNÉ ET FILS INC.

(Victoriaville, Québec)

Construction du Centre d'hébergement et de soins
de longue durée – 17 000 000 \$

► CONSTRUCTION GASTON PROULX ET FRÈRES INC.

(Amos, Québec)

Construction du centre d'éducation aux adultes
Le Trait d'Union – 5 000 000 \$

► CONSTRUCTION PROMEC INC.

(Rouyn-Noranda, Québec)

Installation électrique du poste 120kV - 1 500 000 \$
Installations mécaniques, de tuyauterie, d'électricité
et d'instrumentation

► CONSTRUCTION TALBON INC.

(Rouyn-Noranda, Québec)

Travaux de bétonnage – 18 000 000 \$

► FOURNIER ET FILS INC.

(Val-d'Or, Québec)

Excavation d'une route, nivellement du site et
construction des réseaux d'égouts et d'aqueducs –
plus de 3 000 000 \$.

► FOURNIER BÉTON INC.

(Val-d'Or, Québec)

Fourniture d'agrégats et de béton – 8 000 000 \$

► GCR CENTRE DE PNEUS

(Val-d'Or, Québec)

Distribution et service pour les pneus des
équipements mobiles

► HARDY CONSTRUCTION INC.

(Amos, Québec)

Construction du Centre de la petite enfance Bambin
et Câlin – 4 000 000 \$

► J. & R. DUMAS INC.

(Malartic, Québec)

Installation d'équipements pour les produits pétroliers -
500 000 \$

► LES CONSTRUCTIONS PÉPIN & FORTIN INC.

(Val-d'Or, Québec)

Construction du centre culturel Le Tremplin –
5 000 000 \$
Construction du bâtiment de service sur le site –
11 000 000 \$

► LES INDUSTRIES FOURNIER INC.

(Thetford Mines, Québec)

Fabrication d'équipements – 16 000 000 \$

► LES INDUSTRIES BLAIS INC.

(Rouyn-Noranda, Québec)

Installations mécaniques, de tuyauterie, d'électricité
et d'instrumentation

► LES STRUCTURES GB LTÉE

(Rimouski, Québec)

Fourniture et érection de la structure d'acier du
complexe de l'usine de traitement – 14 000 000 \$

► LOCATION DOMCO INC.

(Malartic, Québec)

Fourniture de tuyauterie HDPE et de gravier -
4 000 000 \$

► MANSEAU & PERRON INC.

(Rouyn-Noranda, Québec)

Fourniture et installation de l'ensemble des systèmes
de chauffage et de ventilation de l'usine - 6 300 000 \$

OCTROI DE CONTRATS EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AU QUÉBEC

28

▶ **MARCEL BARIL LTÉE**

(Rouyn-Noranda, Québec)

Fourniture de l'ensemble des valves de contrôle pour l'usine - 2 300 000 \$

▶ **MASSÉNOR CONSTRUCTION INC.**

(Val-d'Or, Québec)

Construction de l'école primaire Les Explorateurs – 15 500 000 \$

▶ **MEGLAB ÉLECTRONIQUE INC.**

(Malartic et Val-d'Or, Québec)

Assemblage du module d'alimentation électronique de la pelle mécanique et fabrication de divers équipements électroniques - 930 000 \$

▶ **MOREAU ÉLECTRIQUE INC.**

(Rouyn-Noranda, Québec)

Construction de 20 nouvelles résidences dans le nouveau quartier nord de Malartic - 4 000 000 \$
Installations mécaniques, de tuyauterie, d'électricité et d'instrumentation

▶ **ORICA CANADA INC.**

(Blainville, Québec)

Approvisionnement en explosifs, chargements, détonations et sautages – 85 000 000 \$

▶ **PRODUITS PÉTROLIERS HARRICANA INC.**

(Amos, Québec)

Distribution locale des produits pétroliers

▶ **REMATECH**

(Amos, Québec)

Fourniture et installation de revêtement en caoutchouc pour l'ensemble des broyeurs - 350 000 \$



CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Gare Windsor, Bureau 300,
1100 De La Gauchetière Ouest,
C.P. 211, Montréal (Québec) H3B 2S2

T 514.735.7131 | F 514.933.3290 | www.osisko.com

